



Trousseaux de cles non conforme au logement

Par **munier**, le **03/05/2012** à **13:32**

Bonjour, rn je suis dans mon appt depuis a peu pret 7ans. je me suis servi jusqu a ce jour que d un jeu de cles, ma fille etant a meme de rentrer seule a la maison je lui est remis un trousseau de cles qui si il ferme la porte l empeche de rentre dans l appart.rnrnapres avoir signale au bailleur celui ci me dis que nous remettre un autre jeu de cles nous sera facture.rnrnque dois je faire ?rnrnje precise que le 3eme jeu de cles est lui aussi defectueux.rnrnmerci a vous tous

Par **Tisuisse**, le **03/05/2012** à **17:24**

Bonjour,rnrnLa première chose à faire quand on arrive dans un nouveau logement, que ce soit comme propriétaire ou comme locataire, c'est de faire changer les serrures. En effet, qui vous dit que l'ancien occupant n'a pas conservé un jeu de clefs ? En cas de vol, votre assurance ne couvrira pas puisqu'il y aura eu "utilisation des vraies clefs. De plus, pour un locataire, cela lui évite d'avoir des visites intempestives de son propriétaire, car certains propriétaires pénètrent chez leurs locataires en l'absence de ces derniers. Bien que cela soit illégal, ils ne se gênent pas.rnrnLorsque le locataire change les serrures, il peut soit consrver les anciennes et les reposer avant son départ en fin de bail, soit les laisser avec les jeux de clefs correspondants.